

COMMUNE DE VINZIER

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bruno BORDET, M. John BECHET, M. André VAGNAIR (arrivée à 18h49), M. Alain BORDET (arrivée à 19h10), Monique CHAPPUIS, Mme Gaëlle BLANC, M. Laurent ROHART, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL.

Absents excusés : Mme Héléna BRACHET, M. Bastien FLACON, Mme Emilie ROCHETTE, M. ARANDEL Jean-Paul, Mme Maridhia ADINANI

Absent(s) :

Pouvoirs : M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD, Mme Maridhia ADINANI à Mme Monique CHAPPUIS

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BLANC

Mme le Maire remercie les élus de leur présence et propose de démarrer la séance.

Mme le Maire demande aux élus de valider le PV de la séance du 11 janvier 2022.

Sans remarque, ni observation, Le Conseil Municipal, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 11 janvier 2022.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT) AFFECTATION DES CREDITS ACCORDES

Mme le Maire rappelle que lors de sa séance du 11 janvier 2022, le Conseil Municipal par délibération 2022-01-01 a accepté l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La Préfecture par courrier en date du 24 janvier 2022, demande que la délibération 2022-01-01 ci-dessus soit précisée par l'affectation des crédits accordés.

Mme le Maire propose les affectations suivantes représentant 255 926.41 €.

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées

- 400 € - 165 remboursement de caution

Chapitre 21 immobilisations corporelles

- 50 000,00 € - 21351 installations, matériel, agencements sur bâtiment public
- 110 526,41 € - 21352 installations, matériel, agencements sur bâtiment privé
- 15 000,00 € - 2152 installations de voirie
- 15 000,00 € - 2158 autres installations, matériel et outillage technique
- 10 000,00 € - 21831 matériel informatique scolaire
- 10 000,00 € - 21832 autres matériels informatiques
- 10 000,00 € - 21841 matériel de bureau et mobilier scolaire
- 10 000,00 € - 21842 autres matériels de bureau et mobilier
- 25 000,00 € - 2188 autres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

ACCEPTE les affectations de crédits exposées ci-dessus.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION 2022

Mme le Maire expose la liste des associations ayant demandé une subvention pour l'année 2022.

Concernant les associations ayant déjà bénéficié d'une subvention, elles sont réparties comme suit :

Nom	Montant de la subvention 2020	Montant de la subvention 2021	Montant demandé en 2022	Proposition montant de la subvention 2022
COMITE DES FETES	800	0 ***		800
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	800	800	800 subvention 2022 2500 subvention exceptionnelle classe de neige 875 € facture transport piscine 2021 payée par erreur par l'association	4 175
AMICALE S-P DU CPI HAUT-GAVOT	400	500 *		400
ASSOCIATION "LES VIENZ'Y "	400	400	500	400
ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD	400	400		400
GYMNASTIQUE FEMININE	400	400	400	400
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	400	400		400
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	160	0 ***		320
AMDR SSIAD CHABLAIS EST	400	600 *		400
VTT DU GAVOT	200	300 **	300	300
SKI CLUB DE BERNEX	100	300		0
SKI CLUB DE THOLLON	100	300		0
TOTAL	4 560	4 500		7 995

* augmentation liée à leur implication dans la gestion du COVID 19
** augmentation liée à l'intérêt de cette association pour les jeunes du Gavot
*** pas d'activité en raison du COVID 19

Arrivée de M. André VAGNAIR 18h49

Concernant l'association des parents d'élèves de Vinzier, il est à préciser que la subvention concernant la classe de neige aux Houches ne sera versée que si la classe de neige a bien lieu.

L'année précédente l'APE a réglé le bus pour l'activité piscine de l'école, or depuis que la CCPEVA prend en charge les cours de piscine dans le cadre du « savoir nager », c'est la municipalité qui règle le transport, c'est pourquoi une subvention exceptionnelle de 875 euros sera versée cette année pour compenser le paiement du bus de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

OCTROIE les subventions suivantes pour l'année 2022 qui seront inscrites au Budget Primitif Principal M57 2022.

Association des Parents d'élèves	800 €
Association des Parents d'élèves - exceptionnelle	875 €
Association des Parents d'élèves - versée si réalisation de la classe de neige prévue en mars.	2 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400 €
Association « Les Vienz'y »	400 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	400 €
Association de Gymnastique Féminine	400 €
Association des Donneurs de Sang	400 €
ADMR SSIAD Chablais Est	400 €
VTT du Gavot	300 €
Comité des fêtes	800 €
JMF	320 €
TOTAL SUBVENTIONS – EXERCICE 2022	7995 €

REDRESSEMENT DE LA LIMITE DU DOMAINE PUBLIC – ROUTE DE THERY DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET ECHANGE DE TERRAINS

Mme le Maire rappelle que lors du dépôt de la Déclaration Préalable de M. et Mme JUND pour la réalisation de places de stationnements et d'un mur de clôture, il a été constaté que la voie communale empiétait sur le terrain de M. et Mme JUND et que le mur de M. et Mme JUND empiétait sur la voie communale.

Par conséquent, il convient d'effectuer une régularisation de ces emprises route de Théry, par le déclassement d'une partie de la voie communale.

Cette partie de la voie communale n'étant pas utilisée pour la circulation, un déclassement de fait d'une partie de celle-ci est donc possible.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement de la route.

Dans le cadre de l'échange du délaissé de voirie, la commune devra donner la priorité aux propriétaires riverains conformément à l'article L112-8 du code de la voirie routière.

Il est proposé le déclassement d'une partie de la route de Théry pour une superficie de 0a 08.

Ce redressement engendre également les échanges de terrains suivants :

Échanges de terrains pour une superficie identique de 0a 09 :

Propriétaire	Attributaire	Parcelle d'origine	Superficie du terrain
Commune	M. et Mme JUND	B 702	0a 01
Domaine Public communal	M. et Mme JUND		0a 08
M. et Mme JUND	Commune	B 1325	0a 09

Mme le Maire précise que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune et que les frais d'actes notariés seront pris en charge à hauteur de 50 % par la commune et de 50 % par M. et Mme JUND.

Le Conseil Municipal, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires au déclassement de 0a 08 du Domaine Public de la commune et aux modifications cadastrales.

APPROUVE l'échange de parcelles tel que présenté ci-dessus sans soulever la superficie des terrains échangés étant identique.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

CENTRE DE LOISIRS DU PAYS DE GAVOT

Arrivée de M. Alain BORDET 19h10

A. Augmentation de la capacité d'accueil et du nombre d'animateurs

Le 1^{er} mars 2022, le Centre de Loisirs du Pays de Gavot déménagera dans des locaux mis à disposition par la commune de Saint Paul en Chablais et n'utilisera plus les locaux mis à disposition depuis plusieurs années par Vinzier.

Léo Lagrange en charge de la gestion du Centre de Loisirs a fait la demande pour l'embauche d'un animateur en plus pour pouvoir accueillir davantage de petits. Cette augmentation représente un coût d'environ 1 614,43 € pour la commune de Vinzier.

Après débat, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE l'embauche d'un animateur supplémentaire mais pour une année afin de se rendre compte des réelles conséquences de cette embauche qui coulera d'avantage aux communes.

DÉCIDE d'inscrire la nouvelle dépense au budget primitif M57 2022.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte à intervenir dans ce dossier d'embauche supplémentaire.

B. Convention de répartition des charges et de mise à disposition des locaux

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal sachant que la convention n'a pas été transmise par la commune de Saint Paul en Chablais.

AFFAIRES DIVERSES

1. Bibliothèque du Gavot

Mme le Maire fait un compte rendu de la rencontre annuelle de la Bibliothèque qui s'est tenue le 25 janvier 2022.

Actuellement, 80 adhérents sont résident à Vinzier et 4 bénévoles sont impliqués dans cette bibliothèque intercommunale.

Pour l'année 2021 la bibliothèque a coûté 4 363,76 € à la municipalité et le prévisionnel pour 2022 est d'environ 5 256 €.

2. Projet vétérinaire

M. Bruno Bordet explique qu'un vétérinaire a approché la municipalité pour pouvoir s'installer à Vinzier.

Actuellement en poste dans une autre commune, il faut voir si un local pourrait lui être loué.

3. Containers Vers les Granges

Une nouvelle réunion sur place a eu lieu avec la CCPEVA qui se rend compte aujourd'hui d'une nouvelle difficulté : le camion de relève des containers ne peut atteindre le containers « jaune » (bras du camion trop court). La municipalité a précisé à la CCPEVA que le problème avait bien trop duré et qu'aucun frais supplémentaire ne serait engagé par la commune.

4. Aménagement parking vers Église

A la suite de l'acquisition du terrain en face de l'Église, un parking est en projet avec un aménagement complet pour accéder à l'Église. Le cabinet GTR est missionné pour une étude avec rendu graphique, estimation des travaux etc...

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord à cette étude.

5. Projet École

Les demandes de subventions ont toutes été faites et sont en attente de réponses. Ceci déterminera le budget que la commune pourra allouer à ce projet, et quel sera le montant de l'emprunt à effectuer.

En attendant, il parait urgent de régler le problème de la salle de sieste et donc M. John Bechet ainsi que Mme le Maire ont présenté un projet de travaux pour la rentrée prochaine qui permettrait d'accueillir au sein des bâtiments de l'école les salles de classes, la salle de motricité ainsi que la salle de sieste en réagénant les locaux. Le Cabinet d'architecte Birraud Frédéric, a déjà présenté une esquisse et le projet est à finaliser pour être opérationnel en septembre 2022.

6. Comptes rendus des rdv, réunions et commissions et information des décisions prises par Mme le Maire.

7. Questions, remarques et informations diverses des élus.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 08 MARS 2022 À 19h

Clôture de séance 20h55

A Vinzier, le 21/02/2022

Vu, le Maire



